

REGLEMENT PARTICULIER

Bad in Towns 16^{ème} édition
21 et 22 novembre 2026

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement.

Article 1 – Contour de la compétition

Le Bad In Town est un tournoi de double homme, de double dame et de double mixte uniquement.

Il n'y a pas de tableau intergenre.

Ce tournoi est ouvert aux seuls joueurs licenciés à la FFBad.

Article 2 – Règlements de référence

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad et le présent règlement particulier.

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 15 points.

Article 3 – Juge-arbitre

Le juge-arbitre principal de la compétition est **M. Bruno DESIRE**. Il sera assisté par **M. Benoit LAURENT**, juge-arbitre adjoint. Le Geo est **M. Alexis GABLE**.

Les décisions des Juges-arbitres sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Le logiciel badnet sera utilisé pour la gestion de ce tournoi.

Article 4 – Joueurs autorisés

Tout participant doit être en règle avec la FFBad ce, et être en possession de sa licence 2026/2027 le jour de son inscription au tournoi.

Le Bad In Town est ouvert aux joueurs seniors de NC à R4.

Les jeunes minimes, cadets et juniors peuvent s'inscrire au tournoi.

Article 5 – Classements

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieurs à celui du moins bien classé (règle du +1000).

Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 1400.

Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas.

Cependant, le comité organisateur se réserve le droit de réduire cet écart de côté pour assurer des tableaux de niveau homogène.

Article 6 – Organisation des tableaux

Les doubles se joueront le samedi et les mixtes le dimanche.

Les poules sont constituées d'après les moyennes des CPPH des paires au jour du tirage au sort.

Tous les tableaux se joueront en poule de 4 paires prioritairement et avec 2 sortants et se termineront la journée où ils auront commencé (sauf dans le cas des poules uniques).

Article 7 – Procédure d'Inscription

Les inscriptions se font, uniquement via **badnet** à partir du **7 octobre 2026**.

La date limite d'inscriptions est fixée **au dimanche 8 novembre 2026 à 23h59**.

La priorité sera donnée aux paires complètes inscrites et ayant payé les frais d'inscription et non au premier inscrit de la paire.

Prise en compte du CPPH le **5 novembre 2026**.

Le tirage au sort est prévu le 11 novembre 2026.

Article 8 – Frais d'inscription

Le paiement des frais d'inscription se fera au moment des inscriptions sur badnet.

Les droits d'inscription sont de 17 euros pour 1 tableau et 23 euros pour 2 tableaux. Les frais badnet sont à la charge des joueurs.

Le nombre de participants est limité à **270 joueurs**, mais le comité d'organisation pouvant adapter ce nombre.

Article 9 – Lieu

La compétition se déroulera:

Salle polyvalente, Allée Eugène Moser, 68680 KEMBS

Article 10 – Horaires

Tout joueur doit être présent dans la salle indiquée sur sa convocation et à l'heure précisée ou 30 minutes avant son premier match. Il doit pointer dès son arrivée à la table de marque.

Les horaires des matchs indiqués dans les échéanciers sont donnés à titre indicatif.

Chaque joueur ayant commencé la compétition (ou ayant pointé à la table de marque) pourra ensuite être appelé jusqu'à 1 heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au Juge-arbitre et à la table de marque.

Un retard de 5 minutes à l'appel du match peut entraîner la disqualification du(des) joueur(s) concerné(s).

Le temps de prise de contact avec le terrain sera de 3 minutes. Sauf exception à l'appréciation du juge-arbitre le temps est décompté dès l'appel du match concerné par la table de marque.

Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match. Le temps de récupération entre 2 matchs ne pourra être inférieur à 20 minutes.

Article 11 – Arbitrage

La compétition se déroulera en auto arbitrage avant les phases finales. Les phases finales seront arbitrées par des arbitres officiels dans la mesure du possible.

Tout volant touchant le plafond, la structure de celui-ci, l'éclairage au-dessus du terrain ou les éléments du panneau de basket sera compté let au service, faute en cours de l'échange.

Toutefois, si l'élément est difficilement perceptible (câble de panneau de basket par exemple), le volant sera let tout le temps.

Les joueurs peuvent demander un arbitre auprès de la table de marque mais seuls les juges-arbitres pourront valider ou non cette demande.

Article 12 – Coaching

La disposition des terrains ne permettant pas de placer 1 chaise de part et d'autre de chaque terrain, le coaching en dehors des arrêts de jeu réglementaires est interdit.

Article 13 – Volants

Les matchs se joueront avec des volants homologués à minimum « standard » par la FFBAD, et, en dehors des finales, sont à la charge des joueurs (à répartition égale durant un match).

En cas de litige, le volant officiel seniors est le **Victor QUEEN**. En vente dans la salle le jour du tournoi en cas de besoin.

Article 14 – Forfaits

Chaque participant inscrit se déclarant forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation.

Les joueurs forfaits devront adresser au plus tard dans les 3 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue du Grand Est de Badminton par courrier postal ou mail : forfait@lgebad.com

Chaque participant est invité à s'informer des sanctions encourues en cas de non-respect de cette procédure.

Aucun remboursement des droits d'inscriptions ne pourra être demandé après la date du tirage au sort sauf sur présentation d'un certificat médical.

Article 15 – Sécurité et hygiène

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules.

Il est interdit de FUMER dans les salles ou d'apporter des récipients en verre.

Il vous est demandé de laisser les salles propres en utilisant notamment les poubelles mises à votre disposition.

**Merci d'avoir pris le temps de lire ce règlement et bon tournoi.
Le comité d'organisation.**

--	--